

La **politique**  
**culturelle**  
de la Commission  
scolaire des Trois-Lacs

*Une vague de culture*



COMMISSION SCOLAIRE  
DES TROIS-LACS

## Contexte

La Commission scolaire des Trois-Lacs désire favoriser l'épanouissement culturel des élèves et du personnel de ses établissements. Pour ce faire, elle s'appuie sur différents documents gouvernementaux qui lui permettront de rendre la culture vivante à l'intérieur de ses structures scolaires.

En 1992, le gouvernement du Québec se dote d'une politique culturelle, **La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir** et définit ainsi une de ses orientations majeures : **«Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture»** en reconnaissant l'école comme **«voie privilégiée d'accès à la culture»**.

De plus en 2001, le MEQ, dans son énoncé de politique éducative, **L'école tout un programme**, insiste sur le rehaussement du niveau culturel des programmes d'études. On constate que la dimension culturelle prend réellement sa place dans toutes les disciplines. On y affirme **«L'école doit offrir aux élèves de nombreuses occasions de découvrir, d'apprécier ses manifestations dans les différentes sphères de l'activité humaine au-delà des apprentissages précisés dans les programmes d'études. Par ailleurs, chaque discipline est porteuse de culture tant par son histoire que par les questionnements qu'elle suscite»**.

**La politique culturelle du Québec** ainsi que **L'école tout un programme** sont les points d'ancrage de la politique culturelle de la Commission scolaire des Trois-Lacs. Cette politique se veut un outil mobilisateur permettant d'orienter les choix, les décisions et les actions au regard de la vie culturelle des élèves et du personnel de notre Commission scolaire.

La présente politique s'applique à l'ensemble des élèves et du personnel des établissements et du centre administratif de la Commission scolaire des Trois-Lacs.



## Définition de la culture

Au coeur du mode de communication et d'expression de chaque peuple, le concept de culture fait référence à l'identité. Il englobe les manifestations de l'activité humaine d'hier et d'aujourd'hui et exprime la vivacité d'un peuple à travers ses façons de reconnaître et d'estimer le beau, sa langue, ses arts, ses sciences, son histoire et son patrimoine bâti et vivant.

De manière générale, nous entendons donc par culture notre façon de faire, de sentir et d'agir, notre façon de comprendre, de parler, de communiquer et de savoir, notre façon de nous ouvrir sur les autres et sur le monde.

La culture fait appel à la créativité et est un courant vital, fil conducteur d'un individu à l'autre, occasion de partage et de célébrations.

Dans une perspective éducative, cette définition nous invite, comme citoyen, à une quête de sens qui se retrouve dans toutes les sphères d'activités, tant à l'école qu'à la maison et au travail.

À la Commission scolaire des Trois-Lacs, l'intégration de la culture dans la vie courante offre aux jeunes et aux adultes d'innombrables occasions d'apprendre, de découvrir, de communiquer à travers des activités variées, stimulantes et enrichissantes dans différents contextes de vie.



## Orientations et objectifs

Par la mise en valeur de la culture, la Commission scolaire des Trois-Lacs s'engage à :

### **1. Contribuer de façon significative à la qualité de vie dans ses établissements en valorisant l'épanouissement culturel des élèves et du personnel**

- 1.1. Mettre en place un comité culturel permanent qui assure l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi d'un plan d'action annuel ;

- 1.2. Encourager la participation des établissements à des programmes culturels (concours Prix Essor, Culture à l'école, etc.) ;
- 1.3. Mettre en valeur la richesse culturelle des différentes communautés ;
- 1.4. Valoriser les créations artistiques des élèves et du personnel ;
- 1.5. Planifier la diffusion et la promotion d'événements culturels ;
- 1.6. Éveiller le milieu scolaire aux richesses de son patrimoine culturel et artistique.

## **2. Créer des conditions favorables permettant l'intégration de la dimension culturelle dans le quotidien des élèves et du personnel**

- 2.1 Soutenir l'enseignement des arts et l'intégration de la dimension culturelle dans toutes les disciplines comme le préconise le Programme de formation de l'école québécoise ;
- 2.2 Encourager la pratique des activités culturelles et artistiques du personnel de la Commission scolaire ;
- 2.3 Sensibiliser le personnel et les élèves aux droits des créateurs.



## **3. Favoriser le partenariat et la concertation avec divers intervenants et artistes du milieu culturel régional**

- 3.1 Participer à des échanges d'idées et de ressources avec des organisations municipales et culturelles, tant au niveau local que régional.

# Rôles et responsabilités des partenaires

## La Commission scolaire des Trois-Lacs

- Diffuse et fait la promotion de la politique culturelle ;
- Soutient le comité culturel de la Commission scolaire des Trois-Lacs ;
- Encourage les initiatives des établissements qui font la promotion de la culture en général ;
- Favorise le partenariat avec la communauté.

## Les Services éducatifs aux jeunes

- Coordonnent et assurent la diffusion des activités du comité culturel de la Commission scolaire des Trois-Lacs ;
- Proposent aux enseignants des pistes d'enrichissement culturel liées à toutes les disciplines.

## Le comité culturel de la Commission scolaire des Trois-Lacs

- Élabore un plan d'action annuel, voit à son application et à son évaluation ;
- Fait la promotion et assure la diffusion des activités culturelles du milieu ;
- Initie des réflexions et des échanges culturels ;
- Crée et maintient des liens de partenariat avec la communauté.

## La direction de l'établissement

- S'assure de la mise en place d'un comité culturel ou l'équivalent dans son établissement ;
- Diffuse l'information culturelle auprès des membres du personnel et du conseil d'établissement ;
- Favorise la participation de tout le personnel, des parents et des élèves à des activités visant le développement culturel ;
- Encourage l'intégration de la dimension culturelle dans toutes les disciplines et au cœur de la vie quotidienne de l'établissement ;
- Communique les réalisations culturelles de son établissement et les partage dans un processus de mise en réseau.



### **Le conseil d'établissement**

- Encourage l'intégration de la dimension culturelle aux activités de l'école.

### **Le comité culturel de l'école ou l'équivalent**

- Fait la promotion de la politique culturelle dans son milieu ;
- Maintient des liens dynamiques avec le comité culturel de la Commission scolaire des Trois-Lacs ;
- Contribue à l'organisation d'activités culturelles pour l'ensemble des élèves et du personnel de l'école ;
- Coordonne l'agenda des activités culturelles de l'école dans un but de promotion, d'information et de valorisation.

### **L'enseignant**

- Développe sa compétence à intégrer les objets de savoir et de culture à son enseignement ;
- Prend conscience du rôle de premier plan qu'il est appelé à jouer dans la construction de l'identité des élèves en leur proposant de vivre des expériences culturelles significatives ;
- Se perçoit comme «un passeur culturel» qui met l'élève en contact avec des références culturelles nombreuses et diversifiées au cœur des activités d'apprentissage, présentes dans le Programme de formation de l'école québécoise ;
- Valorise l'ouverture à la diversité culturelle.

### **L'élève**

- Participe à la planification, à la réalisation et à l'appréciation des activités culturelles.

## **Mécanismes d'application**

La présente politique sera mise en oeuvre par un plan d'action annuel, élaboré, appliqué et évalué par le comité culturel de la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Pour une vague de culture, visitez notre site internet au [www.cstros-lacs.qc.ca](http://www.cstros-lacs.qc.ca).